

Bulletin officiel

N° 4 du 5 avril 2018

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Service des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique
- Service de la communication

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises
- Service de l'économie numérique

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction du budget

Inspection générale des finances

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Direction interministérielle de la transformation publique

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement Bpifrance
- Établissement de la Retraite additionnelle de la Fonction publique

Sommaire général

| | Pages |
|---|-------|
| Direction générale des entreprises | |
| <i>Service de l'industrie</i> | |
| Arrêté du 1^{er} mars 2018 portant nomination au conseil d'administration du centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses..... | 1 |
| <i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i> | |
| Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat | |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 3 |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 4 |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 5 |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 6 |
| <i>Service de l'économie numérique</i> | |
| Décision du 7 mars 2018 portant agrément d'associations caritatives pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel en matière d'envoi postal à destination de certains pays d'Afrique..... | 7 |
| Direction générale du Trésor | |
| Arrêté du 2 mars 2018 portant nomination au Bureau central de tarification..... | 12 |
| Arrêté du 5 mars 2018 portant nomination au Bureau central de tarification..... | 13 |
| Direction du budget | |
| Décision du 12 février 2018 fixant la rémunération du directeur général de l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine..... | 14 |
| Décision du 5 mars 2018 fixant la rémunération du directeur général de l'Etablissement public foncier et d'aménagement de la Guyane..... | 15 |
| Contrôle général économique et financier | |
| Arrêté du 22 février 2018 portant affectation à la mission «Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public» du contrôle général économique et financier | 16 |
| Arrêté du 23 février 2018 portant affectation à la mission «Infrastructures de transports non ferroviaires» du contrôle général économique et financier..... | 17 |
| Arrêté du 23 février 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier..... | 18 |
| Arrêté du 26 février 2018 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier | 19 |

| | Pages |
|---|-----------|
| Arrêté du 7 mars 2018 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du contrôle général économique et financier | 20 |
| Arrêté du 8 mars 2018 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier..... | 21 |
| Arrêté du 13 mars 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier..... | 22 |
| Décision du 23 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de responsable de la mission des audits du contrôle général économique et financier | 23 |
| Décision du 5 mars 2018 portant affectation à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier..... | 24 |
| Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies | |
| Décision du 23 février 2018 fixant les parts de femmes et d'hommes et dans les effectifs du corps des mines au 1 ^{er} janvier 2018 | 25 |

Sommaire chronologique

| | Pages |
|---|-------|
| 12 février 2018 | |
| Décision du 12 février 2018 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine..... | 14 |
| 22 février 2018 | |
| Arrêté du 22 février 2018 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier | 16 |
| 23 février 2018 | |
| Arrêté du 23 février 2018 portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier..... | 17 |
| Arrêté du 23 février 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier..... | 18 |
| Décision du 23 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de responsable de la mission des audits du contrôle général économique et financier | 23 |
| Décision du 23 février 2018 fixant les parts de femmes et d'hommes et dans les effectifs du corps des mines au 1 ^{er} janvier 2018 | 25 |
| 26 février 2018 | |
| Arrêté du 26 février 2018 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier | 19 |
| 1^{er} mars 2018 | |
| Arrêté du 1^{er} mars 2018 portant nomination au conseil d'administration du centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses..... | 1 |
| 2 mars 2018 | |
| Arrêté du 2 mars 2018 portant nomination au Bureau central de tarification..... | 12 |
| 5 mars 2018 | |
| Arrêté du 5 mars 2018 portant nomination au Bureau central de tarification..... | 13 |
| Décision du 5 mars 2018 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane..... | 15 |
| Décision du 5 mars 2018 portant affectation à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier..... | 24 |
| 7 mars 2018 | |
| Arrêté du 7 mars 2018 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du contrôle général économique et financier | 20 |

| | Pages |
|---|-----------|
| Décision du 7 mars 2018 portant agrément d'associations caritatives pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel en matière d'envoi postal à destination de certains pays d'Afrique..... | 7 |
| 8 mars 2018 | |
| Arrêté du 8 mars 2018 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier..... | 21 |
| 13 mars 2018 | |
| Arrêté du 13 mars 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier..... | 22 |
| Non daté | |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 3 |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 4 |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 5 |
| Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat | 6 |

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 1^{er} mars 2018 portant nomination au conseil d'administration
du centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu les articles L.521-1 à L.521-12 du code de la recherche codifiés par l'ordonnance n° 2014-135 du 17 février 2014;

Vu l'arrêté du 27 juin 1962 portant transformation du centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en centre technique industriel,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en tant que :

Représentants des chefs d'entreprise

M. ANDRES Serge.
M. DARMON David.
Mme ESCAFFRE Pascale.
M. KLEM Armand.
M. LAGACE Pierre.
M. PACAUD Pascal.
M. POIRSON Rémi.
Mme ROGER Agnès.
M. SIMON Christophe.
M. TASSEL Olivier.
Mme VILLETTE Marie-José.

Représentants du personnel technique des branches d'activités intéressées

M. BAURET Patrick.
M. DEPLANQUE Albéric.
M. FABREGUE Patrick.
M. GALLITTU Jean-Philippe.

*Représentants de l'enseignement technique supérieur
et de personnalités particulièrement compétentes*

Mme BOCCON-GIBOD Isabelle.
M. KIRSTETTER Stéphan.
M. LACOUR Paul-Antoine.
M. MONTLIAUD Patrick.
Mme NEMO Sophie-Noëlle.
Mme POIVERT Géraldine.
M. VESSIERE François.

Article 2

Leur mandat expirera le 19 décembre 2020.

Article 3

Le chef du service de l'industrie de la direction générale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} mars 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service de l'industrie
de la direction générale des entreprises,*
J. TOGNOLA

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant :

| ÉTABLISSEMENT | DATE PRÉVUE de recrutement | CLASSIFICATION de l'emploi | DÉLAI de présentation des candidatures | CANDIDATURES à adresser à : |
|--|----------------------------|----------------------------|--|--|
| Chambre de métiers et de l'artisanat du Morbihan | 15 mai 2018 | Rang 4 | Avant le 15 avril 2018 | M. le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Morbihan, 10, boulevard des Îles, CS 82311, 56008 VANNES CEDEX |

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique: Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique: Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique: Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

| ÉTABLISSEMENT | DATE PRÉVUE de recrutement | CLASSIFICATION de l'emploi | DÉLAI de présentation des candidatures | CANDIDATURES à adresser à : |
|---|----------------------------|----------------------------|--|---|
| Chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche | 1 ^{er} avril 2018 | Rang 4 | Avant le 9 mars 2018 | M. le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche, avenue Général-Patton, BP 139, 50201 Coutances Cedex |

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances : economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

| ÉTABLISSEMENT | DATE PRÉVUE de recrutement | CLASSIFICATION de l'emploi | DÉLAI de présentation des candidatures | CANDIDATURES à adresser à : |
|--|----------------------------|----------------------------|--|---|
| Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis | 1 ^{er} mai 2018 | Rang 6 | Avant le 31 mars 2018 | M. le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis, 91-129, rue Édouard-Renard, 93016 Bobigny Cedex |

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

| ÉTABLISSEMENT | DATE PRÉVUE de recrutement | CLASSIFICATION de l'emploi | DÉLAI de présentation des candidatures | CANDIDATURES à adresser à : |
|--|----------------------------|----------------------------|--|---|
| Chambre de métiers et de l'artisanat du Cher | 23 avril 2018 | Rang 1 | Avant le 30 mars 2018 | M. le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Cher, 15, rue Henri-Dunant, CS 80345, 18023 Bourges Cedex |

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances : economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 7 mars 2018 portant agrément d'associations caritatives pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel en matière d'envoi postal à destination de certains pays d'Afrique

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code des postes et des communications électroniques ;
Vu la demande des intéressés,

Décide :

Article 1^{er}

Les associations mentionnées en annexe à la présente décision sont agréées pour l'année 2018, en vue de bénéficier d'un tarif préférentiel en matière d'envoi postal à destination de certains pays d'Afrique.

Article 2

La présente décision sera notifiée aux associations concernées et à la société La Poste et publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 7 mars 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE

ANNEXE

| NOM DE L'ASSOCIATION | NUMÉRO AGRÉMENT | PAYS DESTINATAIRES |
|--|---|---|
| AIDER ET CONNAÎTRE | 476 R21 | MALI |
| AMITIÉ ET PARTAGE | 557 R16 | BURKINA FASO |
| ASSOCIATION AAADB | 886 R5 | BURKINA FASO |
| TERRE DES ENFANTS | 116 R24 116-1 R11 | BURKINA FASO - BÉNIN CENTRAFRIQUE - CAMEROUN CÔTE D'IVOIRE - MADAGASCAR |
| SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES ASSEMBLÉES DE DIEU | 457 R22 | BURKINA FASO (Ouagadougou) |
| BLANGY-SUR-BRESLE VERS LE TIERS-MONDE | 846 R9 | MADAGASCAR |
| SOLIDARITÉ COUTANCES RWANDA | 555 R19 | RWANDA |
| NEUVILLE TIERS-MONDE | 8 R25 | BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE MADAGASCAR - SÉNÉGAL |
| SIDJIMAYA CULTURE | 893 R24 | BURKINA FASO |
| LES AMIS DE DESSIN | 857 R6 | BURKINA FASO |
| LAGMITABA | 875 R7 | BURKINA FASO |
| DIACONIE APOSTOLIQUE | 356 R25 | BÉNIN - SÉNÉGAL - BURKINA FASO |
| SOLIDARITÉ BURKINA FASO | 881 R3 | BURKINA FASO |
| YENNEGA | 907 R3 | BURKINA FASO |
| COUP DE POUCE | 852 R8 | BURKINA FASO |
| SAINT-PAUL | 583 R19 | TOGO - MADAGASCAR |
| YANTIMBE | 830 R11 | MALI |
| EUROPE MADAGASCAR AFRIQUE | 610 R19 | MADAGASCAR - BURKINA FASO |
| UBUNTU | 877 R6 | RWANDA |
| ASSOCIATION DE DIACONIE ET DE BIENFAISANCE | 247 R25 | BURKINA FASO - GABON - TCHAD - TOGO - CÔTE D'IVOIRE |
| ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE MAUBEUGE | 627 R18 | TOUS PAYS D'AFRIQUE |
| ASSOCIATION VILLENAVAISE D'AIDE AUX DÉSHÉRITÉS | 132 R23 | TOGO |
| BON PASTEUR | 532 R21 | BURKINA FASO |
| CONGRÉGATION DES SŒURS DU CHRIST RÉDEMPTEUR | 515 R21 | BURKINA FASO - CONGO |
| VOIR ENSEMBLE | 79 R25 79-1 R6 80 R25 80-1 R24 | TOUS PAYS D'AFRIQUE |

| NOM DE L'ASSOCIATION | NUMÉRO AGRÉMENT | PAYS DESTINATAIRES |
|---|---|---|
| COLIS DE L'AMITIÉ POUR L'AFRIQUE | 139 R20 | SÉNÉGAL - NIGER - CENTRAFRIQUE |
| LES AMIS DE TANANARIVE | 34 R24 | MADAGASCAR |
| ENTRONS DANS LEUR DANSE | 897 Q4 | BURKINA FASO - RWANDA |
| PARTAGE AU BÉNIN | 787 R14 | BÉNIN |
| VERN TIERS-MONDE | 204 R16 | MADAGASCAR |
| INSPIRAFRICA | 917 R1 | MALI |
| SOLIDARITÉ ÉVANGÉLIQUE | 878 R6 | BURKINA FASO - GUINÉE - SÉNÉGAL - NIGER |
| SAINT-ROCH MISSION | 531 R18 | BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE MADAGASCAR - CONGO |
| LES AMIS DU CONSULAT DU BURKINA FASO DE NICE | 883 R5 | BURKINA FASO |
| AIDE SAHEL FERTILE (ASF) | 536 R18 | BURKINA FASO |
| ESSOR BA BURKINA | 911 R2 | BURKINA FASO |
| ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE | 619 R18 | CONGO BRAZZAVILLE |
| ŒUVRE MISSIONNAIRE DU PÈRE LAFOURCADE | 61 R15 | BÉNIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - CONGO - GABON - MADAGASCAR - MAURITANIE - SÉNÉGAL |
| LE DÉSERT REFLEURIRA | 709 R16 | BURKINA FASO - MALI - NIGER |
| MOND'ACTION | 665-1 R13 665-2 R4 665-3 R4 665-4 R4 665-5 R3 | BURKINA FASO - MALI - MADAGASCAR - NIGER - TOGO - CENTRE AFRIQUE |
| ASSOCIATION D'AIDE AUX LÉPREUX | 10 R25 | GABON - BÉNIN - NIGER - TOGO |
| ASSOCIATION BAPTISTE POUR L'ENTRAIDE ET LA JEUNESSE | 580 R17 | BURKINA FASO |
| AMIS LOINTAINS | 398 R25 | MALI - CONGO |
| ASSEMBLÉE DE DIEU DE LA SEYNE-SUR-MER | 861 R8 | BURKINA FASO |
| CONGRÉGATION SAINTE-FAMILLE | 47-7 (nouvelle carte) 47-6 R16 47-1 R21 47-2 R21 | CONGO |
| ENTRAIDE AU TIERS MONDE - EMMAÛS | 129 R18 | AFRIQUE |
| TERRE D'AFRIQUE | 692 R17 | BÉNIN |
| CULTURELLE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE MAUBEUGE | 908 R3 | BURKINA FASO - NIGER - SÉNÉGAL - TCHAD |
| CHEVILLY - L'HAY ENFANTS DU TIERS - MONDE | 562 R20 | BURKINA FASO - MADAGASCAR |

| NOM DE L'ASSOCIATION | NUMÉRO AGRÉMENT | PAYS DESTINATAIRES |
|---|--|---|
| FONDATION DON BOSCO - A.S.E.T.A. | 546 R20 | CONGO - MADAGASCAR - MAROC - ÎLE MAURICE - SÉNÉGAL - BURKINA FASO- GABON |
| ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE STATTMATTEN | 559 R20 | SÉNÉGAL - TOGO - MADAGASCAR |
| CHÂTEAU-THIERRY-KINYAMI | 437 R5 | RWANDA |
| ASSOCIATION CHAMPENOISE DE LA COMMUNAUTÉ DU PAIN DE VIE | 609 R9 | CAMEROUN |
| COMITÉ L'HORMOIS AIDE AUX LÉPREUX | 178 R16 | TOGO - BÉNIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - NIGER - MADAGASCAR |
| ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE RÉVEIL | 689 R13 | BURKINA FASO |
| ASSOCIATION DIOCÉSAINE | 451 R23 | BURKINA FASO - SÉNÉGAL |
| BÉNINASOS | 890 R5 | BÉNIN |
| ASSOCIATION WENDKOUNY | 459 R20 | BURKINA FASO |
| AVOTRA France | 736 R13 | MADAGASCAR |
| EBEN - EZER | 885 R5 | TCHAD |
| LUNETTES SANS FRONTIÈRES | 867 R6 | AFRIQUE |
| SOLIDARITÉ ALSACE - BÉNIN | 319 R25 | BÉNIN |
| ASSOCIATION SECOURS AUX LÉPREUX | 36-2 R6 | BÉNIN - BURKINA FASO |
| ENTR'AIDE PAROISSIALE DE PRIVAS | 425 R22 | BURKINA FASO - SÉNÉGAL - CONGO - CÔTE D'IVOIRE - NIGER |
| ACCTEM | 31 R23 | TOUS PAYS D'AFRIQUE |
| GROUPEMENT DES FEMMES VENCE - OUAHIGOUYA | 912 R1 | BURKINA FASO |
| SOLIDARITÉ BIDONVILLES MADAGASCAR | 845 R8 | MADAGASCAR |
| ENFANCE ET VIE | 102 R20 103 R20 107 R20 108 R20 | BÉNIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - CENTRAFRIQUE - CONGO - MADAGASCAR - CÔTE D'IVOIRE - MALI - NIGER - SÉNÉGAL - TOGO |
| AUX AMIS DE MADAGASCAR | 354 R15 | MADAGASCAR |
| AMIS DE PABRE | 505 R15 | BURKINA FASO |
| AIDE ET ESPOIR | 520 R11 | MADAGASCAR |
| AMIS DES MISSIONNAIRES | 432 R17 | BÉNIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - CENTRAFRIQUE - CONGO - MADAGASCAR - CÔTE D'IVOIRE - MALI - NIGER - SÉNÉGAL - TOGO - TCHAD |
| KOUKI-COLIS | 898 R1 | Afrique noire francophone |
| LE SOURIRE SUCRE LES LARMES | 889 R5 | BURKINA FASO |

| NOM DE L'ASSOCIATION | NUMÉRO AGRÉMENT | PAYS DESTINATAIRES |
|--|-----------------|---|
| CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA DIVINE PROVIDENCE | 305 R25 | CONGO - CENTRAFRIQUE - TOGO - CAMEROUN - |
| ENFANCE ET PARTAGE HAUTE-PICARDIE | 91 R25 | BÉNIN |
| FLAMME D'ESPOIR POUR LES ENFANTS DU TOGO | 914 R1 | TOGO |
| VIVRE À MADAGASCAR | 719 R14 | MADAGASCAR |
| PARTAGE ET AMITIÉ | 13 R24 | BÉNIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - MADAGASCAR - MALI |
| ÉCOLE ET FAMILLE INSTITUTION SACRÉ-CŒUR | 65 R25 | CONGO |
| CULTUELLE ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE D'ALENÇON | 750 R9 | AFRIQUE |
| BURKINA PARRAINAGES | 847 R8 | BURKINA FASO |
| JEAN D'ARGILE | 841 R10 | MALI |

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 2 mars 2018 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;
Vu les arrêtés des 8 février et 25 juillet 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L. 125-6 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Catherine Gaulier (GMF), en remplacement de M. Martial Ponçot (GMF).

Article 2

Est nommée membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L. 215-1 et L. 215-2 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Catherine Gaulier (GMF), en remplacement de M. Martial Ponçot (GMF).

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 mars 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 5 mars 2018 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;
Vu l'arrêté du 28 mars 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentante des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Magali de Rieux (La Médicale), suppléante de M. Philippe Bouyer.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 mars 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 12 février 2018 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 modifiant le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment le 1° de son article 1^{er};

Vu l'arrêté du 4 novembre 2013 portant nomination de M. Philippe Grall, en qualité de directeur général de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Philippe Grall, directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, est fixée à compter du 1^{er} janvier 2018 à un montant maximal brut annuel de 140 400 € dans les conditions ci-après définies:

- une part fixe, à caractère fonctionnel, de 117 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 20 % de la part fonctionnelle, soit 23 400 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 février 2018.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
GÉRALD DARMANIN

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 5 mars 2018 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2017 portant nomination de M. Denis Girou, en qualité de directeur général de l'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane à compter du 1^{er} novembre 2017,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Denis Girou, directeur général de l'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies:

- une part fixe, à caractère fonctionnel de 131 500 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 20 % de la part fonctionnelle, soit 26 300 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général de l'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 mars 2018.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
GÉRALD DARMANIN

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 22 février 2018 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 26 mars 1999 portant création d'une mission d'observation des conditions d'emploi et de rémunération dans les organismes publics, modifié par l'arrêté du 3 février 2005, ensemble l'arrêté du 24 mai 2005 relatif à la dénomination et aux attributions d'une mission du service du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant nomination, notamment, de Mme Réjane PORTANGUEN dans le corps des contrôleurs généraux économiques et financiers,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Réjane PORTANGUEN, contrôleur générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 22 février 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour les ministres et par délégation :
La chef du contrôle général
économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE*

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 23 février 2018 portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2017 portant nomination, notamment, de M. Sylvain ROUSSELLE dans le corps du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Sylvain ROUSSELLE, contrôleur général de 2^e classe, est affecté à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 23 février 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,*
Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 23 février 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1990 portant création d'une mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste et de France Télécom, modifié par l'arrêté du 23 février 2001 ayant modifié sa dénomination ;
Vu l'arrêté du 17 août 2009 portant nomination, notamment, de Mme Nathalie ROUX dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Nathalie ROUX, contrôleure générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier, à compter du 19 mars 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 23 février 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,*
Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 26 février 2018 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-I ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant nomination, notamment, de M. Jean-Denis FORGET dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Sur la proposition de la chef du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Jean-Denis FORGET, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en qualité de chef du département de contrôle budgétaire, à compter du 5 mars 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 26 février 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,*
Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIEILLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 7 mars 2018 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « études-conseil » du service du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2012 portant nomination, notamment de M. Vincent SOETEMONT dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Vincent SOETEMONT, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du contrôle général économique et financier, à compter du 26 février 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 7 mars 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour les ministres et par délégation :
La chef du contrôle général
économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE*

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 8 mars 2018 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 4 mars 2011 portant nomination, notamment, de Mme Marie-Thérèse MARCHAND dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Marie-Thérèse COCQUEEL, contrôleur générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier, à compter du 3 avril 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 8 mars 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE*

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 13 mars 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1990 portant création d'une mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste et de France Télécom, modifié par l'arrêté du 23 février 2001 ayant modifié sa dénomination ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2017 portant nomination, notamment de M. Christian AVAZERI dans la 1^{re} classe du corps du contrôle général économique et financier,
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Christian AVAZERI, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier, à compter du 2 mai 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 13 mars 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour les ministres et par délégation :
La chef du contrôle général
économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE*

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 23 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de responsable de la mission des audits du contrôle général économique et financier

La chef du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle économique et financier ;
Vu l'arrêté du 20 août 2013 portant nomination, notamment, de M. René-Marc VIALA dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2017 portant nomination, notamment, de Mme Claire PAULARD-LANAPATS dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Claire PAULARD-LANAPATS, chef de mission de contrôle général économique et financier, est chargée de l'intérim des fonctions de responsable de la mission des audits du contrôle général économique et financier, en remplacement de M. René-Marc VIALA à compter du 5 mars 2018 et pendant toute la durée de son absence.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 23 février 2018.

*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 5 mars 2018 portant affectation à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier

La chef du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 4 avril 2011 portant affectation de M. Bruno GOGUEL au service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Décide:

Article 1^{er}

M. Bruno GOGUEL, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier, à compter du 15 mars 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 5 mars 2018.

*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 23 février 2018 fixant les parts de femmes et d'hommes et dans les effectifs du corps des mines au 1^{er} janvier 2018

Le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 26 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2011-695 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel de la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié instituant la commission administrative paritaire des ingénieurs du corps des mines au ministère de l'économie et des finances;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'État;

Sur proposition du chef du service du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Décide:

Article 1^{er}

Les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs des mines sont appréciées comme suit au 1^{er} janvier 2018:

Effectif des fonctionnaires du corps des ingénieurs des mines: 741 dont 107 femmes, soit 14,44 % et 634 hommes, soit 85,56 %.

Article 2

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* des ministères économiques et financiers et d'une mise en ligne sur le site Internet du C.G.E.

Fait le 23 février 2018.

*Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Ministère de l'économie et des finances
Ministère de l'action et des comptes publics

Directrice de la publication

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

